

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 8

Le 4 octobre 2023, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles :

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Nicolas MORIN

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Paul PELLECUER donne pouvoir à Thierry GAIDE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Serge REVIAL donne pouvoir à Capucine FAVRE

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

**2023-120 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE
AVEC CARTES ACCREDITIVES POUR LES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE**

La consultation relative au marché de fourniture de carburant à la pompe avec cartes accréditives pour les véhicules de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, passée en procédure adaptée, a été publiée au BOAMP le 17 juillet 2023.

Le dépôt des offres était fixé au 25 Août 2023 à 12h00.

A l'issue de la procédure, une offre a été déposée.

Il est donc proposé d'attribuer le marché à l'entreprise SODIBAL -73700 BOURG SAINT MAURICE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** le marché de fourniture de carburant à la pompe avec cartes accréditives pour les véhicules de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, à l'entreprise SODIBAL située à Bourg Saint Maurice ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Yannick AMET

Président

